



LIFE IP SMART WASTE - www.lifeipsmartwaste.eu



Les vidéos de cet atelier sont disponibles sur demande à lifsmartwaste@maregionsud.fr

Comment développer les déchèteries professionnelles et la reprise de matériaux par les négociants ?

**Jeudi 24 octobre 2019 - Théâtre Daudet
Six-Fours-Les-Plages**



■ Synthèse des présentations de la matinée

Altereo rappelle le contexte régional et la réglementation applicable : le décret de 2016 oblige les producteurs et détenteurs de déchets de tri à la source 5 flux de déchets et prévoit que les distributeurs de matériaux, produits, équipements de construction, à destination des professionnels doivent s'organiser pour reprendre sur leur site de distribution ou à proximité les déchets de même nature vendus aux professionnels.

La secrétaire d'État à la transition écologique Brune Poirson a annoncé que la reprise des déchets de chantier triés sera « gratuite » à partir de 2022 et qu'une filière REP est à l'étude. Les objectifs pour le gouvernement sont triples : densifier le réseau des points de collecte, étendre les horaires des points de collecte et lutter contre les décharges sauvages.

Les professionnels annoncent que la reprise gratuite des déchets aura un impact économique important à commencer par un surenchérissement des coûts de la construction.

En région Sud, 24% des déchèteries publiques ont fermé leur accès aux professionnels afin de privilégier l'usage du service aux particuliers et de favoriser l'implantation de déchèteries professionnelles.

Selon une enquête menée par la Fédération du Négoce du Bois et des Matériaux de Construction (FNBM) en 2017, les 3 dispositifs ont largement été mis en place au niveau national et à l'échelle de la région Sud par les distributeurs de matériaux pour les professionnels :

- Le conventionnement avec un opérateur privé,
- La mise à disposition de bigbag sur le point de vente,
- La collecte sur le chantier du client.



■ Présentations

ECORECEPT Groupe Bonifay, Mme Maguy GAUTIER

ECORECEPT Groupe Bonifay insiste sur le fait que pour qu'une offre de déchèterie professionnelle voit le jour les pouvoirs publics doivent fermer l'accès des déchèteries publiques aux professionnels. La volonté politique est primordiale.

Les plus grosses problématiques pour la création et la pérennisation de déchèteries professionnelles en région Sud sont :

- la rareté et le prix du foncier, notamment dans le Var
- la difficulté sur le secteur littoral à trouver une filière de proximité pour le traitement/stockage des déchets ultimes,
- les exutoires de valorisation des déchets (cahiers des charges de plus en plus stricts / ceux qui sont rémunérateurs baissent leurs coûts de reprise / ceux qui sont payant augmentent leur prix / pour certains déchets il faut enfouir sans autre alternative (conditions technico-économiques) / beaucoup de déchets transitent vers l'étranger).

Le retour d'expérience de ECORECEPT Groupe Bonifay montre que les flux fonctionnant correctement en déchèterie professionnelle sont ceux dont la pratique du tri est ancienne comme les déchets verts. D'autres flux sont bien plus problématiques : les menuiseries par exemple. Les artisans refusent de trier leurs menuiseries, ils veulent benner.

Autre problème pour les petites et moyennes déchèteries professionnelles : les indépendants se battent face aux grands groupes qui ont le monopole notamment les seuls acteurs du marché pour le stockage.

Véolia, M. Khalid Azzouzi

L'entreprise Véolia, qui possède son propre exutoire en interne, confirme que le travail de tri en amont est primordial pour la valorisation des déchets. Les déchets mélangés représentent environ 30% des flux. Elle confirme également que le modèle économique des déchets valorisables fonctionne mais qu'il est fragile. Pour exemple, l'exutoire du bois : l'été, quand les entreprises italiennes ferment, Véolia doit arrêter de collecter le bois car sa capacité maximale de stockage du bois en interne est atteinte.

CCI du Var, M. Bertrand LEGUINER et SIVED NG, Mme Flavia PERRIER

La CCI et le SIVED du Var ont pris en main la problématique des déchèteries professionnelles et confirment que pour qu'une offre de déchèteries professionnelles voit le jour il faut fermer l'accès des déchèteries publiques aux professionnels. Les déchèteries publiques doivent également augmenter leur prix.

Leur retour d'expérience est le suivant :

- désengorgement des espaces de tri dans les déchèteries publiques,
- une diminution des quantités réceptionnées (Report des flux notamment de gravats à priori chez des négociants – approuvé par certains négociants dans la salle- soit en dépôt sauvage ?, mais pour le SIVED pas de constat de d'augmentation de dépôts sauvages),
- report des déchets refusés dans une déchèterie fermée aux professionnels vers une déchèterie voisine acceptant les professionnels.
- impossible pour un professionnel de créer une déchèterie sans la proximité d'un centre de tri.

On note toutefois des difficultés pour les agents sur place à dissocier les entreprises du BTP du petit artisan, du particulier ...

Il convient donc d'accompagner les agents en interne car ils sont sur site, face aux clients.

Il a été nécessaire également de continuer d'accepter certains matériaux pour apaiser les tensions : carton, déchets verts ...

Le prix des déchèteries publiques est en baisse, ce n'est pas compétitif pour les acteurs privés qui doivent créer des déchèteries professionnelles. Il y a une complémentarité entre l'offre publique et privée à établir. Tous les acteurs doivent travailler autour de la table sur cette thématique.

Coût de la reprise des déchets par les points de vente, à payer par le particulier.



■ Synthèse des échanges

Pour les distributeurs de matériaux, les prestataires, quels sont les freins rencontrés, dans le cadre de la mise en œuvre d'une installation de collecte des déchets du BTP (ex : déchèterie professionnelle)

Les principaux freins rencontrés sont :

- L'absence de volonté, d'intérêt des acteurs de la sphère publique,
- L'ouverture des déchèteries publiques aux professionnels,
- Les prix bas pratiqués ou la gratuité par les déchèteries publiques pour les déchets des professionnels,
- La rareté et le prix du foncier,
- Les exutoires des valorisables...

Retours d'expérience

Chausson Matériaux : problématique des déchèteries publiques qui accueillent les professionnels (volontairement ou involontairement difficile à les identifier). Exemple réel d'une déchèterie privée en activité sur un territoire communal où la déchèterie publique accepte gratuitement les déchets des entreprises. Problème de rentabilisation de la déchèterie professionnelle car il y a peu de clients. Ceux qui fréquentent le site viennent pour effectuer du tri sur des flux spécifiques. Problème de tri sur chantier également.

Suez a fait un partenariat avec Point P pour un réseau déchèterie professionnelle appelé Batireprise (subventions Ademe). Problème de la concurrence des déchèteries publiques ouvertes aux entreprises, avec des prix défilants toute concurrence. L'offre de Point P consiste à proposer à l'artisan qui a des petits volumes de déposer ses matériaux sur les sites de Point P, à des prix attractifs pour les matières valorisables, avec un principe du double fret (dépôt des déchets et repart avec la marchandise) ce qui est un gain de temps important pour les activités professionnelles.

Eodd accompagne les Maîtres d'Ouvrage dans la mise en œuvre de déchèteries publiques. Le bureau d'études soulève la problématique de refus des professionnels dans les déchèteries publiques : les élus ne savent pas comment les refuser et les envoyer vers des déchèteries professionnelles dans lesquelles ils vont payer plus cher. La solution proposée est de mettre en place un partenariat public/privé (Apport du foncier / apport des investissements).

Frein = principe pollueur / payeur surtout quand les pros ne sont pas habitués à payer.

Vallée du Gapeau : audit des acteurs privés pour le nouveau règlement des déchèteries qui va être adopté : recensement des repreneurs pour l'ouverture de la nouvelle déchèteries et aligner les tarifs.

Suite à la mise en œuvre d'une déchèterie professionnelle, les distributeurs ont-ils pu constater une augmentation de leurs ventes de matériaux et de matériaux recyclés ?

Certains distributeurs de matériaux tels que le Groupe Bonifay et Point P, ayant mis en place une collecte de déchets professionnels sur place, ont constaté une légère augmentation de leur vente matériaux. Les ventes des matériaux recyclés n'ont toutefois pas augmenté. C'est la prochaine étape que ces entreprises souhaitent développer mais la démarche est trop récente. Il faudra sensibiliser les acheteurs en ce sens.

REX SIVED => 10 à 20% plus cher que le public / baisse de 25% des apports de gravats

UNIVALOM => pas encore d'actions / augmentation des tarifs mais les pro viennent quand même

Les collectivités ont elles une bonne connaissance de la gestion des déchets du BTP, sur leur territoire et à proximité ?

Actuellement, les installations des professionnels sont peu voire pas connues des collectivités et donc l'offre globale n'est forcément pas adaptée au territoire.

Les collectivités devraient connaître l'offre des acteurs privés sur leur territoire. Aujourd'hui de nombreuses collectivités et leurs habitants via la TEOM supportent le coût de traitement de déchets d'activités professionnelles : cette ouverture freine l'acte de tri des entreprises, la mise en œuvre du tri des 5 flux, et risque d'entraîner l'allongement de la crise du stockage en région Sud.





Que peuvent faire les collectivités pour améliorer la gestion des déchets sur leur territoire ?

- **Créer un comité de suivi pour accompagner le changement**, comprenant par exemple la Région / l'Ademe / les Chambres des métiers / les CCI.
- **Faire payer la collecte des déchets aux professionnels dans les déchèteries publiques.** Dans l'idéal, supprimer leur accès pour reporter les flux vers les déchèteries professionnelles. Mettre en place une limite de tonnage pour les particuliers également (3 tonnes par an) car des particuliers font beaucoup de travaux chez eux, et peuvent faciliter l'accès du professionnel à la déchèterie publique.

Mais il faut aussi prendre en compte le fait que certains gestionnaires publics qui ont peu de clients particuliers ont besoin de leur clientèle professionnelle pour justifier le maintien des agents municipaux et du service associé.

D'autres communes au contraire sont débordées car les professionnels se présentent avec des badges de particuliers.

On constate aussi de manière marginale que certains constructeurs de maisons individuelles communiquent sur la valorisation de leurs déchets avec l'aide des distributeurs. Mais lorsque des déchèteries publiques proches des distributeurs acceptent les matériaux professionnels, les distributeurs de matériaux ne récupèrent plus qu'une faible quantité de déchets.

- **Chaque territoire étant différent, il faut travailler à l'échelle de ce territoire sur le maillage entre distributeurs, déchèteries publiques et professionnelles afin d'évaluer le besoin local et la synergie entre ces différents acteurs.**
- **Inciter les particuliers au suivi des déchets de leur propre chantier** : la remise d'un bon de reprise des déchets du chantier donnant droit à un abaissement de la fiscalité sur le foncier ou sur une autre taxe. L'artisan serait alors obligé de faire transiter les déchets vers un exutoire reconnu.
- **Inciter l'achat de matériaux recyclés pour des travaux** par la remise d'un ticket donnant droit à une reprise des déchets ou à une remise pour la reprise des déchets. Intéressant pour du marketing d'entreprise. C'est de l'économie circulaire. L'association Var économie circulaire propose d'accompagner les entreprises intéressées.

Il a été aussi rappelé qu'en matière de marchés publics, les maîtres d'ouvrages devraient être plus exigeants quand au devenir des déchets de travaux. Les entreprises titulaires des marchés ou leurs sous-traitants n'orientent pas toujours les déchets vers les bonnes filières de valorisation voire les abandonnent dans la nature. Les collectivités devraient être plus regardantes sur la façon dont les déchets sont gérés, plus exigeantes, notamment sur la traçabilité des déchets et effectuer des contrôles. A ce sujet la Région met en place un accompagnement pour les collectivités qui souhaitent s'engager dans une démarche de maîtres d'ouvrage responsables.

Ces débats ont permis de montrer qu'au delà du problème d'accueil des déchets que ce soit en déchèteries publiques ou professionnelles, il n'en demeure pas moins que le tri en amont ainsi que la recherche d'une valorisation locale sont des principes essentiels pour créer une économie circulaire susceptible de répondre à des contraintes foncières, économiques et environnementales.



Visite de la déchèterie professionnelle mise en place par Bonifay à Six-Fours-Les-Plages. Les camions sont pesés à l'entrée et sortie du site. Le poids est facturé par un barème qui dépend du type de matériaux déposé.